

SEANCE DU  
30 JUIN 2022

**Nombre de conseillers en exercice :**  
**71**

**Nombre de conseillers présents :**  
**52**

**Date de convocation :**  
**24 juin 2022**

**Date d'affichage :**  
**1 juillet 2022**

**OBJET :**  
**Eaux pluviales - Entretien des ouvrages et réseaux d'eaux pluviales sur l'ensemble du territoire communautaire - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande pour les exercices 2022 à 2025**

**Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 67**

**Nombre de Conseillers ayant voté pour : 67**

**Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 15**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 4**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 30 juin à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHE - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

**VICE-PRESIDENTS**

Mme Alexandra MEUNIER - M. Michel CHAVOT - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Michel TRAMOY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - Mme Valérie LE DAIN - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Noël VALETTE  
M. Sébastien CIRON  
M. Frédéric MARASCIA  
Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. DUPARAY (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
M. JAUNET (pouvoir à Mme Monique LODDO)  
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme PICARD (pouvoir à M. Cyril GOMET)  
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHE)  
M. ATTEYE (pouvoir à M. Philippe PRIET)  
M. REPY (pouvoir à M. Christophe DUMONT)  
M. SALCE (pouvoir à M. Bernard FREDON)  
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)  
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à M. Christian GRAND)  
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Daniel MEUNIER



Vu les articles L 2120-1-3°, L 2124-1, L 2124-2, L 2125-1-1°, R 2124-2-1°, R 2161-2, R 2161-3, R 2161-4, R 2161-5, R 2162-1 et R 2162-13 du Code de la Commande publique, relatifs à la passation des accords-cadres sur appel d'offres ouvert et à bons de commande,

Le rapporteur expose :

« Pour assurer en permanence le bon écoulement des eaux et la préservation de l'environnement, la Communauté urbaine doit régulièrement procéder à l'entretien des ouvrages de collecte des eaux pluviales et de traitement des effluents le cas échéant.

Il s'agit d'un patrimoine très important dont voici le descriptif général :

- 300 km de réseaux d'eaux pluviales strictes,
- Plus de 14 000 ouvrages de voirie (grilles, avaloirs),
- 2 dessableurs et 11 séparateurs à hydrocarbures,
- 5 bassins de rétention des eaux d'incendie (trois situés sur des déchèteries, deux sur des sites industriels)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la reprise en régie de l'exploitation des eaux pluviales, la Communauté urbaine a confié les interventions à un prestataire spécialisé.

L'accord cadre avec Véolia Eau est arrivé à échéance fin 2021.

Il est proposé de maintenir cette organisation jusqu'à fin 2025, échéance de la régie intéressée en vigueur.

Pour ce faire, une procédure d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour la période couvrant mi-2022 à fin 2025 avec un maximum annuel à 2 400 000 € TTC a été lancée début 2022.

La commission d'appel d'offres du 8 juin 2022 a retenu l'offre de l'entreprise Véolia Eau, qui s'est révélée économiquement la plus avantageuse.

Ainsi, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser M. le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer l'accord cadre à bons de commande à conclure avec l'entreprise Véolia Eau.

Pour rappel, la délibération n° 21SGADL0191 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021 approuvait la passation d'une procédure d'Appel d'Offre Ouvert sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes sans minimum ni maximum. Or, le décret du 23 août 2021 impose désormais, à compter du 1er janvier 2022 de fixer un montant maximum dans l'ensemble des procédures. La présente délibération a donc vocation à remplacer celle du 29 septembre 2021.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'abroger la délibération n° 21SGADL0191 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021 approuvant à titre préalable la passation d'une procédure d'Appel d'Offre Ouvert sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes sans minimum ni maximum pour l'entretien des ouvrages de collecte et traitements des eaux pluviales pour la période couvrant mi-2022 à fin 2025 ;
- D'autoriser M. le Président à signer l'accord cadre à bons de commande pour l'entretien des ouvrages de collecte et traitements des eaux pluviales pour la période couvrant mi-2022 à fin 2025 avec l'entreprise Véolia Eau ;

- D'imputer les dépenses sur le budget principal.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 4 juillet 2022  
et publié, affiché ou notifié le 4 juillet 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,  
Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,  
Jean-Paul LUARD

